

Fédération
© *des*
cégeps

Les cégeps. Exigeants, parce que le monde l'est.

Rapport annuel
2002-2003

Cette publication peut être consultée sur le site Internet de la Fédération des cégeps à l'adresse suivante :
www.fedecegeps.qc.ca

Fédération des cégeps
500, boulevard Crémazie Est
Montréal (Québec)
H2P 1E7
Téléphone : (514) 381-8631
Télécopieur : (514) 381-2263

Dépôt légal
Bibliothèque nationale du Québec
4^e trimestre 2003

Table des matières

L	La Fédération des cégeps	1
R	Rapport du président-directeur général	3
P	Principaux dossiers de l'année 2002-2003	5
	Le plan de développement du réseau collégial public : une démarche collective des cégeps pour évoluer avec la société	5
	Avis et mémoires : la Fédération des cégeps prend position dans les principaux débats en éducation	6
	Loi modifiant la <i>Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel</i> et la <i>Loi sur la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial</i> (projet de loi 123)	6
	Fluctuations de clientèles dans le secteur de l'éducation	7
	<i>Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale</i> (projet de loi 112)	8
	<i>Loi modifiant la Loi sur les normes du travail et d'autres dispositions législatives</i> (projet de loi 143)	8
	Droits de scolarité exigés des étudiants étrangers	9
	Autres dossiers	10
	Entente sur les services professionnels	10
	Charges financières des étudiants	11
	Forum national sur le déséquilibre fiscal	11
	Rendez-vous national des régions	11
	Nouveaux centres collégiaux de transfert de technologie	12
	Les événements spéciaux	12
	4 ^e congrès de la Fédération des cégeps	12
	Forum des intervenants de cégep en prévention du suicide	13
	9 ^e édition des <i>Prix d'excellence</i>	13
	11 ^e édition de <i>Science, on tourne!</i>	13
R	Rayonnement professionnel de la Fédération	15
S	Structure de la Fédération des cégeps	17
	Organigramme	17
	Le conseil d'administration	18
	Les commissions	19
	La Commission des affaires de la formation continue (CAFC)	19
	La Commission des affaires étudiantes (CAE)	19
	La Commission des affaires pédagogiques (CAP)	20

La Commission des affaires matérielles et financières (CAMAf)	21
La Commission des affaires de relations du travail et de ressources humaines (CARTRH)	21
Les directions.....	23
Présidence-direction générale.....	23
Direction des communications	23
Direction des affaires éducatives et de la recherche	24
Direction des ressources humaines et des relations du travail	24
Direction des affaires juridiques.....	25
Direction des services administratifs	25
Organismes partenaires de la Fédération des cégeps	27
Centre de liaison entreprises-éducation	27
Carrefour de la réussite au collégial	27
Cégep international.....	27
Réseau intercollégial des activités socioculturelles du Québec	28
Réseau trans-tech.....	28
Centre collégial des services regroupés (CCSR)	28

La Fédération des cégeps

La Fédération des cégeps est le regroupement volontaire des 48 collèges publics du Québec. Elle a été créée en 1969 pour promouvoir le développement de la formation collégiale et des cégeps. Elle agit comme porte-parole officiel des cégeps auprès de leurs interlocuteurs — les instances gouvernementales, les organismes du milieu de l'éducation et du monde du travail, les groupes sociaux, les médias et le grand public —, favorise la concertation, l'échange d'expertises, l'expression et l'adoption de positions communes, et représente ses membres lors de la négociation des conventions collectives.

La Fédération diffuse de l'information auprès de ses membres, de ses partenaires et des médias, et offre aux établissements du réseau collégial public un ensemble de services professionnels, notamment en matière de pédagogie, de financement, de formation continue, de ressources humaines, de relations du travail et de négociation.

Rapport du président-directeur général



Jeter un regard rétrospectif sur l'année 2002-2003 m'amène à me réjouir de la concrétisation des actions menées depuis deux ans par notre réseau pour façonner son propre avenir. Le lancement, en février dernier, du plan de développement du réseau collégial public, *Le cégep, une force d'avenir pour le Québec*, représente effectivement à mes yeux une avancée majeure pour les collèges, une étape importante que nous avons franchie ensemble et dont nous pouvons être fiers. En prenant l'initiative de cette vaste réflexion, nous avons défini ce que doit être, de notre point de vue, le cégep de l'avenir. Ce collège sera de plus en plus sur mesure, encore mieux outillé pour faire face avec souplesse à des situations nouvelles, à des besoins émergents, et pour répondre aux exigences d'une population étudiante de plus en plus diversifiée. Le cégep de demain servira encore mieux les étudiants, les étudiantes, le Québec et ses régions.

Ce plan de développement, qui a été largement diffusé et bien accueilli tant par le gouvernement que par l'Opposition officielle, le milieu des affaires et les associations patronales, ne constitue que le premier pas de la démarche. Il convient maintenant de s'attaquer à la suite des travaux et de mener à leur aboutissement nos grandes orientations. À cet égard, un comité de suivi a été mis sur pied par la Fédération et des chantiers de travail sont en marche.

Cette dernière année nous a par ailleurs vus reprendre publiquement, et auprès des instances gouvernementales, ce que je serais tenté d'appeler un air connu. Nous avons effectivement été amenés, une fois de plus, à réclamer un meilleur financement du réseau collégial. Dans la foulée du lancement du plan de développement, nous avons pressé le gouvernement de revoir la nature des ressources financières accordées aux collèges, de façon à rétablir notamment leur base de financement à la hauteur de ce qu'elle était avant les compressions des années 90. Au total, nos demandes se chiffraient à 95 millions de dollars, soit 50 millions pour la base de financement, 40 millions pour la formation continue et 5 millions pour poursuivre les projets financés par le Fonds Jeunesse Québec, sans compter les coûts de système que nous voulions voir absorbés dans leur totalité par le gouvernement. Nous estimions par ailleurs que la mise en œuvre des actions prioritaires du plan de développement nécessiterait des investissements de l'ordre de 220 millions sur trois ans.

Or, en juin, le budget du ministre des Finances, M. Yves Séguin, et le livre des crédits déposé par la présidente du Conseil du trésor, Mme Monique Jérôme-Forget, ont clairement indiqué que le gouvernement ne donnerait suite à aucune de nos demandes. Il s'agit là d'une situation que je qualifierais d'extrêmement préoccupante, d'autant plus qu'à lui seul le manque à gagner lié aux coûts de système totalise 30 millions pour notre réseau : 15 millions de dollars devront être absorbés par les collèges dès cette année et 15 autres millions ont été reportés à 2004-2005. Cela représente un net recul pour le réseau collégial public, qui devra une fois de plus tenter d'en faire beaucoup... avec moins.

Au cours des prochains mois, nous ferons donc entendre, avec fermeté et constance, la voix des collèges sur ce problème récurrent. De toute évidence, cette question doit être réexaminée, débattue, et nous aurons des solutions à proposer. L'une des occasions où nous ferons valoir nos positions en cette matière sera assurément la «réflexion en profondeur sur les cégeps» annoncée par le ministre de l'Éducation lors de l'étude des crédits à la Commission de l'éducation de l'Assemblée nationale du Québec, en juillet dernier. Cette réflexion, qui aura lieu d'ici un an, devrait s'appuyer sur la plateforme électorale du Parti libéral du Québec, qui reprend plusieurs des pistes d'action de notre plan de développement, et sur notre plan de développement lui-même. Nous profiterons de cette occasion pour mieux faire connaître et comprendre la réalité du réseau des cégeps au gouvernement bien sûr, mais également aux divers intervenants qui s'exprimeront lors de cette consultation.

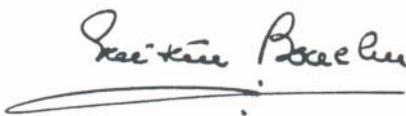
Nous avons en quelque sorte ouvert la voie à cette réflexion. Nous nous assurerons donc collectivement, comme réseau, de défendre nos positions, mais également d'apporter des solutions aux questionnements soulevés, des solutions qui serviront l'ensemble des collèges, le Québec et ses régions, mais surtout, les étudiants et les étudiantes, qui sont au cœur de la mission des cégeps.

Par ailleurs, la Fédération exercera un rôle très actif lors de la ronde de négociation des conventions collectives, qui doit en principe démarrer bientôt. Avec pour toile de fond les orientations du plan de développement, il sera impératif de faire en sorte que l'organisation du travail s'ajuste mieux aux nouvelles réalités des établissements et à leur volonté de s'engager sur la voie du développement durable.

On le constate, la prochaine année sera une année importante pour les collèges. La mise en œuvre des orientations qu'ils ont eux-mêmes définies, la réflexion annoncée par le ministre de l'Éducation, la question du financement et celle de l'arrimage entre l'organisation du travail et les choix d'avenir des établissements, tous ces éléments nous donneront fort à faire dans un proche horizon. Dans un tel contexte, la Fédération sera de toute évidence régulièrement interpellée.

Il m'apparaît que nous pouvons actuellement voir se profiler une occasion unique de faire évoluer le cégep, cette force d'avenir pour le Québec. Et c'est là un rendez-vous que nous ne saurions manquer.

Le président-directeur général,

A handwritten signature in black ink, reading "Gaëtan Boucher". The signature is written in a cursive style and is positioned above a horizontal line that spans the width of the signature.

Gaëtan Boucher

P rincipaux dossiers de l'année 2002-2003

Le plan de développement du réseau collégial public : une démarche collective des cégeps pour évoluer avec la société

Au terme d'une profonde réflexion menée par les collèges, la Fédération a lancé, le 20 février 2003, le plan de développement du réseau collégial public, *Le cégep, une force d'avenir pour le Québec*. Cette publication, qui comporte 66 pistes d'action visant à faire évoluer le cégep avec la société québécoise, est le résultat des travaux menés par un comité à la suite d'une décision du conseil d'administration de la Fédération. En automne 2000, le conseil avait en effet créé un comité de travail ayant pour mandat de dégager des pistes d'avenir pour le réseau collégial sur un horizon de trois à cinq ans.

Tout au long des deux années sur lesquelles se sont échelonnés ses travaux, le comité a conduit une réflexion ouverte, sans œillères, basée sur les grandes tendances en enseignement supérieur et alimentée par les collèges eux-mêmes et par des échanges avec des personnalités extérieures au réseau. S'inscrivant dès le départ dans la lignée de la réforme de l'enseignement collégial de 1993 et de ses acquis, cette réflexion a été guidée par la volonté des collèges de mieux servir les étudiants et les étudiantes, d'apporter des solutions aux nouveaux besoins du Québec et des régions, dans une société caractérisée par les effets de la mondialisation et de l'économie du savoir notamment. Ce sont les consensus dégagés au cours du processus de réflexion qui ont constitué la matière première du plan de développement du réseau collégial public.

Pour répondre aux besoins de la société québécoise, et plus particulièrement à ceux de la population étudiante qui est de plus en plus diversifiée, le réseau collégial veut évoluer vers un collège de plus en plus sur mesure, qui puisse répondre avec beaucoup de souplesse à des situations nouvelles. Le plan de développement propose en conséquence une vision large qui touche autant la formation des jeunes et des adultes, l'organisation scolaire, l'environnement éducatif et l'intégration des technologies éducatives que l'ouverture au monde, le renforcement de la recherche et le développement des collèges, comme établissements et comme réseau. Mais pour donner au réseau collégial toute la souplesse et la flexibilité dont il aura besoin pour mettre en œuvre ces nouvelles orientations, il faudra aussi pouvoir compter sur une organisation du travail bien adaptée, qui favorise la pleine contribution de tous les membres du personnel à la réalisation de la mission du collège, et sur un financement adéquat, stable et équitable. À cet égard, la Fédération a signalé, dans la foulée de la publication du plan, que la mise en œuvre des pistes d'action prioritaires nécessiterait une injection de 220 millions de dollars sur trois ans.

Par ailleurs, si le lancement du plan a marqué la fin d'une étape, il a également annoncé le début de la mise en chantier des pistes d'action, un processus auquel la Fédération a convié tous les partenaires des collèges, dont le gouvernement. Le ministre de l'Éducation a pour sa part déjà répondu à l'invitation en annonçant, en juillet dernier, une «réflexion en profondeur sur les cégeps» qui se tiendra au cours de la prochaine année et sera basée notamment sur le plan de développement du réseau collégial public.

De nombreuses activités de presse ont entouré la sortie de ce document à la fin février. La Fédération des cégeps a notamment organisé une conférence de presse qui a reçu une bonne couverture nationale, tant dans les médias électroniques que dans les quotidiens. Des activités en région ont également été organisées par certains collèges en collaboration avec la Fédération.

Avis et mémoires : la Fédération des cégeps prend position dans les principaux débats en éducation

Tout au long de l'année, la Fédération est intervenue dans de multiples débats, a pris position chaque fois que les collèges étaient interpellés. En tant que porte-parole des cégeps, elle a défendu leurs intérêts sur toutes les tribunes. Les dossiers suivants ont mobilisé ses efforts et donné lieu à des activités de presse — par voie de communiqués tout particulièrement — et à des activités de représentation auprès du gouvernement et des partenaires.

Loi modifiant la Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel et la Loi sur la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial (projet de loi 123)

La Fédération des cégeps a fait entendre la voix des collèges lors du dépôt d'un projet de loi lié très directement à leur réalité, le projet de loi 123 modifiant la *Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel* et la *Loi sur la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial*. Elle a affirmé, dans un avis présenté le 29 novembre 2002 à la Commission de l'éducation de l'Assemblée nationale du Québec, que ce projet de loi s'inscrivait dans le droit fil des pratiques de gestion des cégeps puisque la reddition de comptes, la transparence, la gestion axée sur les résultats et les mesures de performance sont déjà choses courantes au sein de l'administration des établissements du réseau collégial public.

La Fédération a saisi l'occasion pour exposer une vision moderne de l'imputabilité dans les collèges, précisant que la responsabilité de celle-ci doit être partagée par l'ensemble du personnel des établissements, que tous les acteurs du collégial doivent se porter garants de la qualité de leurs interventions et en rendre compte. Elle a souligné que la reddition de comptes passe par des mécanismes de suivi et de mesure de résultats et qu'à cet égard, la modernisation et le renouvellement de l'organisation du travail dans les collèges constituent une condition essentielle à une plus grande imputabilité du réseau collégial. Enfin, la Fédération a réitéré que les seuls taux de diplomation ne reflètent pas l'ensemble des réalisations des cégeps et que d'autres indicateurs de qualité doivent être considérés.

Fluctuations de clientèles dans le secteur de l'éducation

Dans la foulée des travaux du comité conjoint Fédération des cégeps-ministère de l'Éducation, qui a proposé des solutions durables et universelles à la problématique des baisses de clientèle dans le réseau collégial, la Commission de l'éducation de l'Assemblée nationale s'est penchée, en automne, sur les fluctuations de clientèles dans le secteur de l'éducation. Cette question constituant une préoccupation importante pour le réseau collégial public, qui pourrait voir sa population étudiante diminuer jusqu'à 33 % d'ici 2010 dans certaines régions, la Fédération des cégeps a présenté un avis devant la Commission, le 25 septembre 2002.

D'emblée, la Fédération a exprimé le souhait que les travaux de la Commission constituent l'amorce d'une réflexion collective sur les choix de société à faire pour maintenir l'accessibilité à l'enseignement supérieur sur tout le territoire québécois. Elle a insisté sur le fait que toute nouvelle solution envisagée devrait non seulement permettre aux établissements en baisse de clientèle de continuer à offrir des services de qualité en région, mais également donner aux collèges des régions en croissance démographique les moyens de former une clientèle en croissance elle aussi.

La Fédération a proposé que des solutions systémiques, s'ajoutant aux mesures adoptées par le ministère de l'Éducation, soient appliquées. Elle a notamment demandé que le gouvernement fasse de la formation technique l'une de ses priorités nationales. Afin que les cégeps soient des joueurs clés de la mise sur pied de créneaux d'excellence, la Fédération a fait valoir l'importance de consolider leur expertise dans certains domaines de formation. Soulignant que les centres collégiaux de transfert de technologie contribuent au dynamisme des régions, elle a réclamé un financement de base adéquat pour les centres existants, et la création de nouveaux centres dans les régions qui en sont dépourvues.

Pour favoriser l'accès des adultes à la formation collégiale, partout au Québec, la Fédération a demandé que les cégeps se voient octroyer une enveloppe budgétaire ouverte et que le gouvernement assure un meilleur financement de la formation à temps partiel. Elle a indiqué également qu'une organisation scolaire plus flexible permettrait de mieux tenir compte des besoins spécifiques des étudiants adultes.

La Fédération a par ailleurs proposé que le ministère de l'Éducation favorise l'accueil d'un plus grand nombre d'étudiants étrangers dans les collèges, un domaine dans lequel le Québec accuse un retard certain par rapport à d'autres provinces canadiennes, et indiqué qu'il faut, pour augmenter l'accessibilité à l'enseignement collégial, explorer plus à fond les possibilités qu'offrent les technologies de l'information et des communications.

Elle a conclu cet avis en rappelant que la mise en œuvre de l'ensemble de ces propositions est conditionnelle à l'assurance d'un financement adéquat, stable et équitable du réseau collégial et à la mise en place d'une organisation du travail renouvelée dans les collèges. La Fédération multipliera d'ailleurs les actions et les représentations en ce sens au cours de la prochaine année.

Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale (projet de loi 112)

Le 19 novembre 2002, la Fédération des cégeps a accueilli avec beaucoup d'intérêt le projet de loi 112, *Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale*, le qualifiant de «progressiste et rassembleur». Cette question touche de près les collèges qui considèrent que la prévention en matière de pauvreté et d'exclusion sociale passe en grande partie par l'éducation, et par l'enseignement supérieur en particulier.

Dans un mémoire déposé devant la Commission parlementaire sur le projet de loi 112, elle a indiqué toutefois que dans le contexte de la société du savoir où les exigences de qualification sont en hausse constante, il ne suffit pas de renforcer la formation de base pour prévenir la pauvreté, il faut également favoriser un plus grand accès à l'enseignement supérieur. Et pour augmenter le nombre de jeunes qui complètent une formation collégiale, on doit maintenir l'accessibilité à l'enseignement postsecondaire et une offre de programme diversifiée partout au Québec, améliorer l'offre de formation technique et soutenir le développement de la formation à distance.

La Fédération a profité de sa présentation devant la Commission pour rappeler que favoriser la réussite et la diplomation chez les jeunes, c'est également s'assurer que ces jeunes bénéficient d'un soutien financier adéquat, de conditions financières qui favorisent la poursuite des études, et qu'en conséquence on doit notamment bonifier le régime des prêts et bourses.

En lien avec la formation continue, la Fédération a indiqué qu'elle ne doit pas se limiter, pour les adultes, à la qualification de la main-d'œuvre, mais bien viser la formation de véritables citoyens pouvant faire face aux rôles qu'ils seront appelés à endosser comme citoyens et comme membres d'une collectivité. Pour que la formation continue rejoigne tout autant les adultes qui souhaitent se réinsérer dans un parcours scolaire que ceux qui sont déjà en formation mais qui souhaitent se perfectionner, la Fédération a réclamé du gouvernement qu'il fasse en sorte qu'Emploi-Québec assouplisse les critères d'admissibilité des programmes de formation technique qu'il finance. Elle a également insisté sur la nécessité de développer la formation continue à temps partiel et les services de reconnaissance des acquis.

Enfin, la Fédération a demandé que le *Fonds Jeunesse Québec* poursuive ses activités pour que les projets mis en place dans les collèges soient maintenus et consolidés, et pour que de nouveaux projets puissent être mis sur pied.

Loi modifiant la Loi sur les normes du travail et d'autres dispositions législatives (projet de loi 143)

C'est une position conjointe que la Fédération des cégeps, la Fédération des commissions scolaires du Québec et l'Association des commissions scolaires anglophones du Québec ont présentée, le 3 décembre 2002, à la Commission parlementaire de l'économie et du travail de l'Assemblée nationale du Québec, dans un mémoire portant sur le projet de loi 143, *Loi modifiant la Loi sur les normes du travail et d'autres dispositions législatives*.

S'il reconnaît le bien-fondé d'une modernisation des lois du travail, ce mémoire indique toutefois que le projet de loi comporte des dispositions suscitant des inquiétudes et pouvant soulever certaines craintes quant à la gestion des ressources humaines et les relations du travail dans le domaine de l'éducation. Il demande que cette loi comporte une disposition excluant de son application les salariés assujettis à une convention collective leur accordant des conditions plus généreuses que celles prévues par la loi. Envisageant le cas où cette disposition ne serait pas intégrée à la loi, le mémoire précise qu'il faudrait au moins modifier certains aspects de la loi, et notamment la notion de harcèlement psychologique, une question complexe dont l'introduction dans la loi doit être précédée d'une analyse plus poussée.

Droits de scolarité exigés des étudiants étrangers

Depuis plusieurs années, la Fédération et l'un de ses organismes partenaires, Cégep international, ont multiplié les représentations auprès du ministère de l'Éducation pour l'amener à modifier les règles de financement en lien avec les droits de scolarité exigés des étudiants étrangers. Le 18 septembre 2002, la Fédération a présenté, toujours en collaboration avec Cégep international, un mémoire plaidant en ce sens au Comité consultatif sur l'accessibilité financière aux études, un organisme relevant du Conseil supérieur de l'éducation.

Affirmant que les collèges des provinces canadiennes et les collèges privés reçoivent, par rapport aux cégeps, un plus grand nombre d'étudiants étrangers, la Fédération a indiqué que les droits de scolarité exigés des étudiants étrangers expliquent en partie ce déséquilibre. Ces droits de scolarité étant déterminés par le ministère de l'Éducation, qui en récupère 90 %, les collèges ne disposent pas des ressources nécessaires pour investir dans le recrutement et l'accueil des étudiants venus d'autres pays. En outre, ces droits de scolarité sont en moyenne plus élevés dans les collèges québécois que dans ceux des autres provinces canadiennes, et ils sont supérieurs aux droits perçus par les collèges privés et dans certains programmes des universités québécoises.

La Fédération a rappelé que ces droits sont déréglementés dans toutes les provinces du Canada, à l'exception du Québec et du Nouveau-Brunswick, et réclamé de nouveau la déréglementation des droits de scolarité des étudiants étrangers pour que les cégeps puissent disposer de marges de manœuvre pour accueillir un plus grand nombre de ces étudiants.

Autres dossiers

En plus de déposer des mémoires et des avis, et de les présenter devant les instances concernées, la Fédération des cégeps a représenté les 48 établissements du réseau collégial public dans plusieurs autres dossiers qui ont constitué l'actualité de la dernière année.

Les dossiers suivants ont donné lieu à des activités de presse et amené la Fédération à entretenir des relations avec le gouvernement et avec des partenaires.

Entente sur les services professionnels

En tant que membre du Comité patronal de négociation des collègues (CPNC), la Fédération a contribué à la conclusion, à la fin de décembre 2002, d'une entente sur les services professionnels entre la Fédération nationale des enseignantes et des enseignants du Québec (FNEEQ-CSN) et le gouvernement. Cette entente signée le 26 mars 2003 par la FNEEQ, qui représente la plus grande partie du personnel enseignant du réseau collégial public, a été suivie d'une entente avec la Fédération des enseignantes et enseignants de cégep (FEC-CSQ), le 15 mai 2003. Pour sa part, la troisième fédération syndicale des enseignants au collégial, la Fédération autonome du collégial (FAC), a refusé de se rallier aux autres fédérations.

L'entente sur les services professionnels fait en sorte de reconnaître la spécificité de l'enseignement collégial, puisqu'elle prévoit l'ajout à l'échelle salariale du personnel enseignant d'échelons réservés aux titulaires d'une maîtrise ou d'un doctorat. Selon les termes de cette entente, chaque enseignant ou enseignante doit par ailleurs consacrer, à même ses heures de disponibilité, 173 heures par année à des activités pédagogiques et à des activités de concertation en lien avec la vie pédagogique des programmes. Ces activités, qui tiennent compte des priorités institutionnelles de chaque collège, de la compétence et de l'intérêt de l'enseignant, peuvent se dérouler dans le champ de l'aide à l'apprentissage, de l'encadrement des étudiants, de l'assistance professionnelle ou encore, dans le champ de la formation pédagogique. Les enseignantes et les enseignants sont également tenus de participer aux activités de concertation relatives au développement pédagogique de leur collègue.

Lors de la conclusion de l'entente de principe avec la FNEEQ, la Fédération des cégeps a souligné publiquement, par voie de communiqué, que ces nouvelles mesures reconnaissent la contribution essentielle des enseignants et des enseignantes aux efforts des établissements pour améliorer la réussite, et que les collègues pourront compter sur l'expertise de chaque enseignant et de chaque enseignante dans le développement pédagogique des programmes d'études.

Charges financières des étudiants

Le travail concerté de la Fédération des cégeps, du ministère de l'Éducation (MEQ) et de la Fédération étudiante collégiale du Québec (FECQ), au sein d'un comité tripartite constitué en 1999 par le MEQ, a mené à l'adoption, en décembre 2002, d'un document d'encadrement sur les droits prescrits en vertu de l'article 24.5 de la *Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel*.

Cette entente, endossée par les trois parties, favorise une meilleure harmonisation des charges d'un établissement à l'autre et permet aux étudiants de disposer d'un portrait d'ensemble des droits et frais qu'ils doivent acquitter. Elle démontre également la volonté des collèges de faire preuve de transparence dans ce dossier.

Forum national sur le déséquilibre fiscal

A l'occasion du *Forum national sur le déséquilibre fiscal* qui s'est tenu les 7 et 8 octobre 2002, la Fédération s'est montrée solidaire du gouvernement du Québec, qui organisait l'événement. Le président-directeur général de la Fédération, M. Gaëtan Boucher, était en effet, avec les autres participants au *Forum*, signataire d'une lettre d'appui à la motion de l'Assemblée nationale du Québec demandant au gouvernement fédéral de reconnaître et de corriger le déséquilibre fiscal.

Convenant qu'il fallait assurément établir un meilleur équilibre fiscal entre le provincial et le fédéral, la Fédération a toutefois affirmé que les collèges s'attendaient à ce qu'une juste part des budgets additionnels soit consentie à l'éducation. Elle a rappelé que le réseau collégial public a obtenu la part la plus modeste du réinvestissement gouvernemental en éducation et demandé que le financement de base des collèges soit totalement rétabli et que chaque établissement puisse faire lui-même des choix budgétaires selon ses priorités institutionnelles.

Rendez-vous national des régions

La Fédération a assisté, les 12, 13 et 14 novembre 2002, au *Rendez-vous national des régions*, organisé par le gouvernement du Québec. Y étant présente en tant qu'observatrice, la Fédération en a profité pour mener des représentations et faire valoir l'importance stratégique des cégeps dans le développement régional. Elle a aussi attiré l'attention des décideurs sur la nécessité de soutenir les centres collégiaux de transfert de technologie (CCT), qui sont des acteurs clés dans l'avancement technologique des PME.

Nouveaux centres collégiaux de transfert de technologie

Les représentations menées par la Fédération, en collaboration avec le Réseau trans-tech, ont porté fruit : le 26 août 2002, le ministre de l'Éducation annonçait la création de cinq nouveaux centres collégiaux de transfert de technologie et l'octroi d'une subvention spéciale pour permettre à trois cégeps de préciser leur projet de centre. Il s'agissait là d'une excellente nouvelle car ces nouveaux centres contribueront de manière directe au développement technologique et économique du Québec et des régions, comme le font déjà les centres existants.

Estimant cependant qu'il faut aller encore plus loin, la Fédération a demandé que le gouvernement envisage de mettre en place d'autres CCTT. Elle a également insisté sur la question du financement de l'ensemble des centres et rappelé que le Réseau trans-tech attendait toujours de nouvelles ressources financières.

Les événements spéciaux

La Fédération des cégeps organise régulièrement des événements spéciaux, qui ont notamment pour objectifs de mieux faire connaître les réalisations des membres du personnel du réseau collégial, de promouvoir les carrières scientifiques auprès des étudiants et des étudiantes du cégep ou encore, de réunir des acteurs du collégial autour de questions liées à leur pratique.

Les événements suivants ont fait partie des activités menées par la Fédération au cours de la dernière année. Dans chacun des cas, la Fédération a tenu des activités de presse pour sensibiliser les acteurs de la société aux enjeux soulevés, ou pour mieux faire connaître les réalisations du réseau collégial, de ses étudiants et de son personnel.

4^e congrès de la Fédération des cégeps

Un sondage de l'École nationale d'administration publique (ENAP) réalisé à la demande de la Fédération des cégeps a révélé que près de 50 % des 33 000 employés des cégeps prendront leur retraite d'ici 2010. Dans ce contexte, tenir un congrès sur le thème du renouvellement massif du personnel dans les collèges s'est imposé tout naturellement pour rejoindre les préoccupations des collèves.

Ce sont 265 acteurs du réseau collégial qui ont participé aux 26 ateliers du 4^e congrès de la Fédération, les 16 et 17 octobre 2002, pour y examiner la question du renouvellement du personnel sous l'angle du changement de génération et du choc des valeurs, des transformations dans les organisations et de la manière de les gérer.

Forum des intervenants de cégep en prévention du suicide

La prévention du suicide fait l'objet d'une grande attention de la part des collèges depuis plusieurs années. Dans cette perspective, la Fédération a réuni pour la première fois autour de cette question les professionnels des collèges qui agissent en ce domaine, les directions des services aux étudiants ainsi que des représentants des régies régionales de la santé et des centres de prévention du suicide. Le Forum des intervenants de cégep en prévention du suicide, qui s'est déroulé les 14 et 15 janvier 2003 sous le thème *Briser l'isolement*, a permis aux participants de mieux coordonner leurs actions face au suicide et d'échanger sur leurs pratiques à cet égard.

9^e édition des Prix d'excellence

Lors de son congrès, la Fédération a procédé à la remise des *Prix d'excellence 2002*, qui visaient à souligner la qualité et le caractère exceptionnel des réalisations et des projets novateurs des membres du personnel des collèges. Pour cette 9^e édition, 44 projets ont été présentés par 25 collèges au total, dans l'une ou l'autre des quatre catégories du concours.

Dans la catégorie *Développement organisationnel*, les gagnants étaient, ex-æquo, Mme Sylvie Monastesse, conseillère pédagogique à la réussite, Collège Lionel-Groulx et une équipe du Cégep de Granby-Haute-Yamaska, composée de M. Robert Brodeur, directeur des ressources humaines, M. Yvon Chalifour, directeur des communications, M. Bernard Demers, directeur général et Mme Marie-Johanne Lacroix, directrice des études. Le lauréat de la catégorie *Développement pédagogique* était M. Sébastien Dessureault, enseignant en informatique au Collège Shawinigan et, dans la catégorie *Développement des affaires étudiantes*, les gagnants étaient, du Cégep Rimouski : Mme Denise Côté, adjointe à la direction des études; M. Jean-Pierre Thiboutot, directeur du service aux étudiants; M. Roland Laflamme, aide pédagogique individuel; M. Claude Mongrain, conseiller en emploi; M. Pierre Santerre, enseignant en Techniques administratives; et M. Louis-André St-Laurent, étudiant en Sciences humaines, avec la collaboration de M. Robin Martin, Développement économique Canada. Enfin, dans la catégorie *Développement de liens avec les entreprises*, M. Éric Potvin, enseignant en génie mécanique, et M. André Juneau, concepteur mécanique, du Cégep de Jonquière, ont remporté le prix.

11^e édition de Science, on tourne!

Lancée en janvier dans les collèges et couronnée par une grande finale nationale qui a eu lieu au Cégep de Chicoutimi le 3 mai 2003, la 11^e édition de *Science, on tourne!* a connu un grand succès. Pour remporter ce défi *Billes Express*, les équipes d'une soixantaine de collèges publics et privés du Québec devaient construire un véhicule capable de transporter seize billes le plus rapidement possible sur une piste à obstacles. C'est une équipe du Collège de Sherbrooke qui a gagné le prix du défi 2003. Fait marquant, on a enregistré une forte hausse de la participation féminine, qui est passée de 13 % en 2002 à 24 % en 2003. *Science, on tourne!* vise à stimuler l'intérêt des jeunes et adultes pour la science et les techniques.

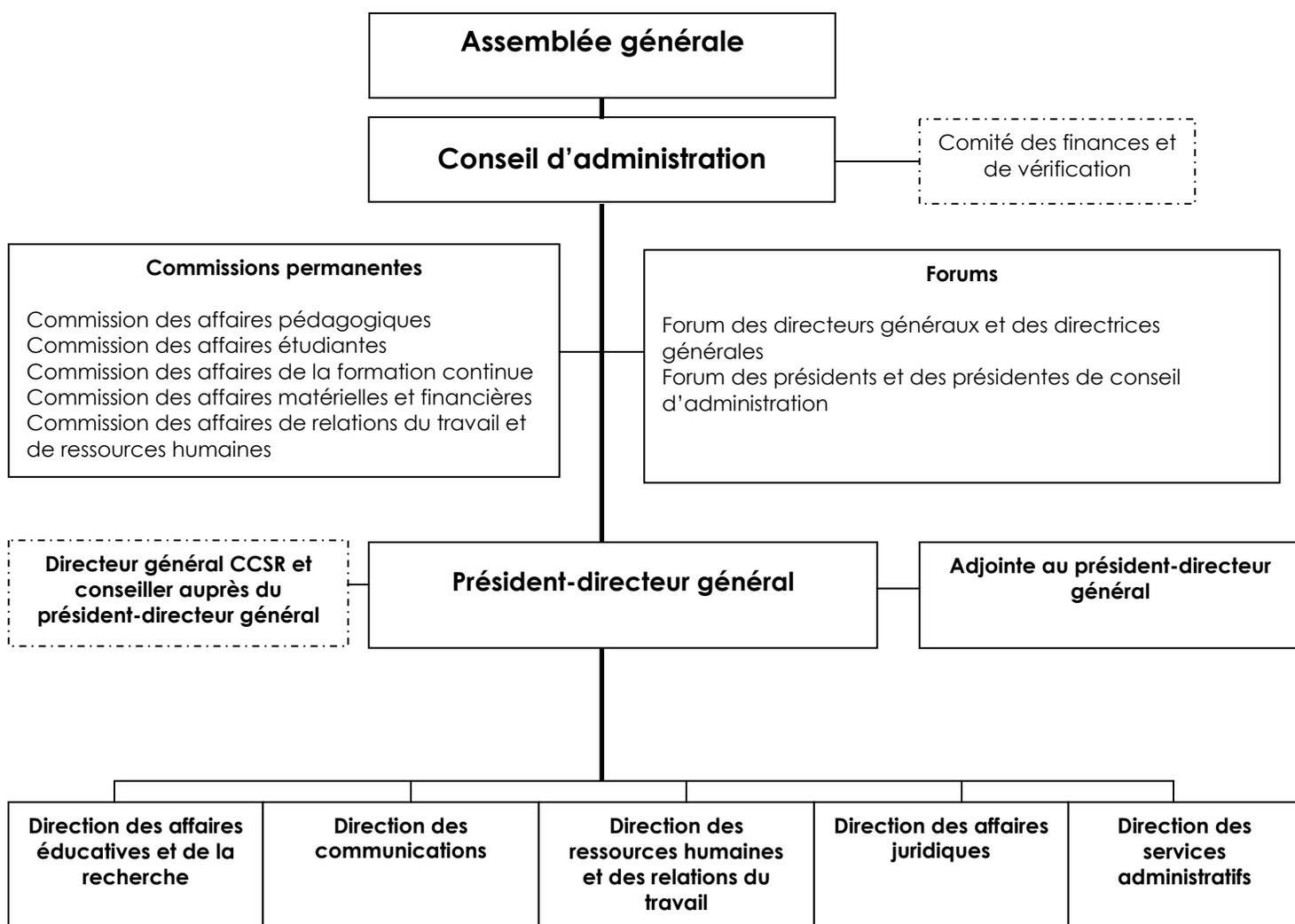
Rayonnement professionnel de la Fédération

La Fédération des cégeps siège au sein de divers organismes de tous horizons, notamment :

- Association francophone pour le savoir (ACFAS)
- Association des collèges communautaires du Canada
- Association québécoise de pédagogie collégiale
- Centre de recherche et d'intervention sur la réussite scolaire
- Centre de transfert pour la réussite éducative du Québec
- Centre Emploi-Technologie
- Centre patronal de santé et sécurité du travail du Québec
- Commission canadienne de l'Unesco (Commission de l'éducation)
- Commission des partenaires du marché du travail
- Conseil canadien pour l'avancement de l'éducation
- Conseil du patronat du Québec
- Fédération des chambres de commerce du Québec
- Institut canadien d'éducation des adultes
- Office Québec-Amériques pour la jeunesse
- Réseau d'informations scientifiques du Québec
- Université de Montréal
- Valorisation des savoirs québécois

Structure de la Fédération des cégeps

Organigramme



Le conseil d'administration

En 2002-2003, le conseil d'administration de la Fédération des cégeps était constitué des personnes suivantes :

Président

M. Guy Forgues, directeur général du Cégep de Trois-Rivières

Vice-président

M. Hubert Cousineau, président du conseil d'administration du Collège Gérald-Godin

Président-directeur général de la Fédération

M. Gaëtan Boucher

Conseillers et conseillères

Mme Nicole Boutin, directrice générale du Collège Montmorency

M. Maurice Carrier, directeur général du Cégep Limoilou

M. Claude Chénier, directeur général de Heritage College

M. Raymond Giguère, directeur général du Cégep de Rimouski, remplacé en octobre 2002 par Mme Christiane Hardy, directrice générale du Cégep de La Pocatière

M. Keith W. Henderson, directeur général de John Abbott College

Mme Nicole Lafleur, directrice générale du Cégep de Lévis-Lauzon, remplacée en octobre 2002 par M. André Thivierge, directeur général du Collège de la région de L'Amiante

M. Alain Lallier, directeur général du Cégep du Vieux Montréal, remplacé en novembre 2002 par M. Réginald Lavertu, directeur général du Collège de Rosemont

M. Roger Lapointe, directeur général du Cégep de Baie-Comeau

M. Jean Lefebvre, directeur général du Collège d'Alma

M. Daniel Marcotte, directeur général du Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue

Mme Françoise Richer, directrice générale du Cégep de Sorel-Tracy

Mme Micheline Roy, directrice générale du Collège de Sherbrooke

Mme Louise Trudel, directrice générale du Collège Shawinigan

Président sortant

M. Patrick Woodsworth, directeur général de Dawson College

Les commissions

Les cadres des collèges sont regroupés au sein de la Fédération des cégeps en cinq commissions qui mènent des travaux d'analyse et conseillent l'assemblée générale.

La Commission des affaires de la formation continue (CAFC)

Cette dernière année, la Commission des affaires de la formation continue a notamment entrepris une réflexion sur la diversification des sources de financement; participé à la mise en œuvre de la *Politique gouvernementale d'éducation des adultes et de formation continue* et du plan d'action qui en découle; et soutenu les collèges en vue de leur participation à la première édition de la *Semaine québécoise des adultes en formation* organisée par l'Institut canadien d'éducation des adultes.

Le Bureau de direction de la CAFC était constitué, en 2002-2003, des personnes suivantes :

Présidente :

Mme Nicole Rouillier, directrice de l'éducation permanente, Cégep Marie-Victorin

Conseillers :

M. Émery Béland, directeur de l'éducation des adultes, Cégep de Matane/Cégep de la Gaspésie et des Îles

M. Louis Drouin, directeur de la formation des adultes, Cégep Limoilou

Mme Joanne Moreau, adjointe à la direction des études — formation continue, Collège de l'Outaouais

M. Serge Bélisle, directeur du centre de formation continue, Collège de Sherbrooke

M. André Tremblay, directeur de l'éducation permanente — Formation continue et service aux entreprises, Cégep de Chicoutimi

La Commission des affaires étudiantes (CAE)

En 2002-2003, la Commission des affaires étudiantes a notamment mobilisé ses efforts pour organiser un forum des intervenants des cégeps en prévention du suicide; amorcer une recherche sur les services de santé et les services psychosociaux dans les collèges; et mener une enquête sur les pratiques de reconnaissance de la participation et de l'engagement étudiants.

Le Bureau de direction de la CAE se composait des personnes suivantes :

Président :

M. Claude Bissonnette, directeur des affaires étudiantes et des communications, Cégep de Sainte-Foy

Conseillers :

M. Claude Courchesne, adjoint à la direction des études, Cégep de Sorel-Tracy
Mme Francine Duquette, directrice du service des affaires étudiantes, Cégep Marie-Victorin

M. Jacques Fortin, directeur des affaires étudiantes et communautaires, Cégep de Lévis-Lauzon

Mme Hélène Giguère, directrice des affaires étudiantes, Collège Ahuntsic

M. François Savard, directeur du service des affaires étudiantes, Cégep Limoilou

M. Jean-Claude Tremblay, directeur du service à la vie étudiante, Cégep André-Laurendeau

La Commission des affaires pédagogiques (CAP)

La Commission des affaires pédagogiques a entre autres entrepris de dégager des orientations pour la prochaine phase de mise en œuvre des plans de réussite et s'est assurée que le processus de mise à jour des programmes techniques se fasse en collaboration avec les collèges. Elle a favorisé les échanges avec le ministère de l'Éducation (MEQ) et la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial sur la question de la réussite et de la diplomation; mené avec les universités des travaux conjoints pour favoriser un meilleur arrimage entre les deux ordres, notamment en Sciences humaines et à travers des programmes de DEC-Bac intégrés; et travaillé conjointement avec le MEQ sur la mise en œuvre du plan d'action en langue d'enseignement et en langue seconde.

Les personnes suivantes composaient le Bureau de direction de la CAP en 2002-2003 :

Président :

M. Denis Juneau, directeur des études, Cégep de Sainte-Foy

Conseillers :

M. Robert Ducharme, directeur des études, Cégep de Saint-Jérôme

Mme Patricia Hanigan, directrice des études, Collège de Maisonneuve

M. Bernard Morin, directeur des études, Collège Ahuntsic

M. Peter Ross, directeur des études, Vanier College

Mme Nicole Vigeant, directrice des études, Cégep de Rimouski

La Commission des affaires matérielles et financières (CAMAF)

Au cours de la dernière année, les actions de la Commission des affaires matérielles et financières ont visé notamment à assurer à l'ensemble des collèges un financement adéquat de leur fonctionnement et de leur développement; à examiner les ajustements à apporter; à mener des travaux pour augmenter le budget des immobilisations (MAOB); et à assurer les suivis au rapport conjoint MEQ-Fédération sur la baisse de l'effectif scolaire dans le réseau collégial.

Le Bureau de direction de la CAMAF était formé des personnes suivantes :

Président :

M. Jean Barbeau, directeur des services administratifs et de la formation continue, Cégep de Sorel-Tracy

Vice-présidente :

Mme Monique Pesant, directrice des ressources financières et humaines, Collège de Rosemont

Conseillers :

M. Jean-Jacques Barrette, directeur des ressources matérielles et informatiques, Cégep André-Laurendeau

M. Alain Bouchard, directeur des services administratifs et techniques, Cégep de Jonquière

M. Alain Brochier, directeur des services administratifs, Cégep de Sainte-Foy

Mme Nancy Duncan, directrice du service des finances, Cégep du Vieux Montréal

M. Claude Lefebvre, directeur des ressources matérielles et financières, Cégep Saint-Jean-sur-Richelieu

M. Sylvain Ménard, directeur des services financiers, Champlain Regional College

M. Daniel Smith, directeur des services administratifs, Cégep Limoilou

La Commission des affaires de relations du travail et de ressources humaines (CARTRH)

En 2002-2003, la Commission des affaires de relations du travail et de ressources humaines a entre autres mené des travaux préparatoires en vue de l'élaboration des mandats de la prochaine négociation des conventions collectives; développé un outil sur la gestion de l'invalidité; et diffusé de l'information aux collèges sur la question de l'équité salariale.

Le Bureau de direction de la CARTRH était composé des personnes suivantes :

Président :

M. Jean Leclerc, directeur du service des ressources humaines, Collège François-Xavier-Garneau

Vice-président :

M. Jacques Gagnon, directeur du service des ressources humaines, Cégep de Lévis-Lauzon

Secrétaire :

M. Laval Dubé, directeur du service du personnel, des affaires corporatives et des communications, Cégep de Saint-Hyacinthe

Conseillers :

M. Sylvain Mandeville, directeur des ressources humaines et secrétaire général, Cégep Marie-Victorin

Mme Ginette Sirois, directrice des ressources humaines et des affaires corporatives, Cégep de Chicoutimi

Les directions

La permanence de la Fédération des cégeps est constituée de la présidence-direction générale et de cinq directions :

Présidence-direction générale

- Représentation
- Relations gouvernementales
- Relations avec les partenaires et les regroupements
- Relations avec les corporations et les organismes partenaires :
 - Cégep international
 - Centre collégial des services regroupés
 - Centre de liaison entreprises-éducation
 - Fonds coopératif pour la recherche au collégial
 - Réseau intercollégial des activités socioculturelles du Québec
 - Réseau trans-tech
- Secrétariat corporatif et organisation des réunions des instances politiques
- Dossiers de développement
- Direction interne
- Réactions préliminaires sur divers documents publiés par les gouvernements ou d'autres organismes

Direction des communications

- Élaboration et mise en œuvre du plan de communication et de relations publiques de la Fédération
- Soutien conseil à la présidence-direction générale
- Communications internes auprès du réseau collégial public
- Relations de presse
- Veille stratégique de l'actualité
- Suivi des travaux parlementaires
- Coordination et organisation des événements spéciaux : *Science, on tourne!*, congrès de la Fédération, *Prix d'excellence*
- Édition, diffusion et gestion des publications officielles de la Fédération
- Gestion du site Internet de la Fédération
- Commandites

Direction des affaires éducatives et de la recherche

- Service conseil dans divers domaines reliés aux affaires éducatives
- Relations avec le Carrefour de la réussite au collégial
- Soutien professionnel et logistique à la Commission des affaires étudiantes, la Commission des affaires de la formation continue et la Commission des affaires pédagogiques, au comité mixte sur les affaires éducatives et au comité mixte Emploi-Québec/cégeps
- Soutien professionnel à des comités de travail
- Soutien professionnel pour les représentants de la Fédération et présence à des comités externes
- Élaboration de positions et de recherches sur différents thèmes
- Analyse d'études et de documents publiés par les gouvernements ou d'autres organismes
- Rédaction de mémoires, d'avis et d'autres documents
- Développement, gestion et mise à jour de banques de données quantitatives
- Mise à jour de données qualitatives sur le réseau collégial
- Centre de documentation et gestion documentaire de la Fédération
- Veille stratégique sur l'évolution de l'enseignement supérieur

Direction des ressources humaines et des relations du travail

- Service conseil en ressources humaines et négociation
- Soutien professionnel et logistique à la Commission des affaires de relations du travail et de ressources humaines
- Soutien professionnel à des comités de travail
- Participation au Comité patronal de négociation des collèges
- Préparation des mandats de négociation
- Présence aux comités paritaires et aux comités de consultation
- Mise à jour des sentences arbitrales et des outils de gestion
- Gestion des conditions de travail du personnel cadre des collèges
- Gestion des ressources humaines de la Fédération
- Prévention en santé et sécurité au travail pour le personnel de la Fédération
- Évaluation de la scolarité des enseignants et des enseignantes

Direction des affaires juridiques

- Étude des impacts pour les collèges des nouveaux textes législatifs et réglementaires
- Opinions juridiques
- Négociation d'ententes, notamment en matière de droit d'auteur
- Rédaction de documents légaux
- Représentation devant les tribunaux
- Service conseil aux collèges, à la Fédération et à leurs organismes partenaires

Direction des services administratifs

- Soutien professionnel et logistique à la Commission des affaires matérielles et financières et au comité mixte sur les affaires matérielles et financières
- Soutien professionnel à des comités de travail
- Appui aux collèges pour la gestion des ressources matérielles et financières
- Gestion des affaires matérielles et financières de la Fédération
- Gestion du dossier de l'informatique



rganismes partenaires de la Fédération des cégeps

Centre de liaison entreprises-éducation

www.centredeliasion.org

Mis sur pied par la Fédération des cégeps et le Conseil du patronat du Québec, auxquels se sont jointes la Fédération des commissions scolaires du Québec et l'Association des collèges privés du Québec, le Centre de liaison vise à valoriser et à promouvoir la formation professionnelle et la formation technique, l'embauche de jeunes diplômés et le développement de la pratique des stages en entreprise. Il a aussi pour objectif de favoriser une plus grande harmonisation des besoins et des ressources des entreprises et des établissements d'enseignement.

Depuis l'automne 2001, le Centre de liaison assure la gestion du babillard électronique InfoStage, une création du milieu des affaires et des réseaux de l'éducation, qui affiche les offres de stages des entreprises et les besoins en stages des établissements d'enseignement.

Carrefour de la réussite au collégial

Créé par la Fédération des cégeps, le Carrefour de la réussite au collégial soutient les collèges dans la mise en œuvre de leur plan de réussite en diffusant de l'information et des outils, en favorisant les échanges, en organisant des activités de perfectionnement et en effectuant des travaux de veille et de recherche. Il contribue au développement de l'expertise et des connaissances en matière de réussite et de diplomation dans les collèges.

Cégep international

www.cegepinternational.qc.ca

Cégep international est l'organisme de promotion des collèges sur le plan international. Il informe les cégeps et suscite des échanges et des partenariats entre ses membres et des établissements étrangers en plus de faciliter la coordination de leurs activités sur la scène internationale. Cégep international s'emploie également à faciliter la venue d'étudiants étrangers au Québec et l'organisation de stages à l'étranger pour les étudiants du collégial.

Réseau intercollégial des activités socioculturelles du Québec

www.riasq.qc.ca

Le Réseau intercollégial des activités socioculturelles du Québec, le RIASQ, est une corporation à but non lucratif qui œuvre au développement d'activités de loisir culturel pour les jeunes du milieu collégial. Regroupant la grande majorité des services d'animation culturelle des collèges, centres d'études ou campus du Québec, publics et privés, le RIASQ produit annuellement les événements intercollégiaux qui occupent le calendrier culturel québécois de novembre à avril : *Cégeps en spectacle*, *l'Exposition d'arts plastiques*, *le Festival de danse* et *le Festival de théâtre*.

Réseau trans-tech

www.reseautranstech.qc.ca

Le Réseau trans-tech fait la promotion des 28 centres collégiaux de transfert de technologie qui, chacun dans un secteur économique bien défini, effectuent de la recherche appliquée, assurent une aide technique aux entreprises et diffusent de l'information. Ils contribuent ainsi à l'implantation de technologies nouvelles et à leur diffusion.

Centre collégial des services regroupés (CCSR)

www.ccsr.qc.ca

Le Centre collégial des services regroupés (CCSR) est une corporation sans but lucratif créée par les collèges dans le but de les aider à relever les défis importants de gestion qui les attendent et de mettre en commun des services afin de réaliser des économies significatives. Ses activités doivent s'autofinancer et les bénéfices qu'il en retire sont réinvestis dans le développement de projets qui répondent aux besoins de sa clientèle.

Il offre :

- *des services d'achats regroupés*, qui visent à favoriser le regroupement de collèges pour l'achat de produits et de services afin de réaliser des économies d'échelle
- *des services documentaires (Resdoc)*, qui offrent aux usagers des bibliothèques l'accès à des produits et à des services à des coûts compétitifs
- *des services de santé et de sécurité*, qui facilitent la concertation et l'échange d'expertise en matière de prévention et de sécurité au travail
- *des services de perfectionnement*, qui proposent des activités dans les divers domaines de la gestion (sessions générales et spécialisées, conférences thématiques, déjeuners-causeries, forums, etc.)
- *des services-conseils*, qui offrent aux cégeps l'expertise d'une équipe pour les accompagner dans la recherche de solutions à leurs problématiques organisationnelles
- *des services de relève et de sélection de personnel*

